الجمهورية الجزائرية الديقراطية الشعبية

The Democratic and Popular Republic of Algeria وزارة البهد والمواصلات السلكية واللاسلكية والتكولوجيات والرقنسة Ministry of Post, Telecommunications, Technology and Digitalization

NATIONAL AGENCY FOR THE PROMOTION AND DEVELOPMENT OF TECHNOLOGY PARKS



## MISE EN DEMEURE N° 02

Le service confractant : Agence Nationale de Promotion et de Développement des Pares Technologiques ANPT, Route Nationale N°63, Rahmania BP N°61, Mahelma - Alger.

Le co-contractant : SARL CIMA Matériels Automobiles, sis à : Route Nationale N°05 - Reghaia - Alger.

- -Vu le marché Nº01/2018, conclu avec la SARL CIMA Matériels Automobiles, ayant pour objet l'acquisition des véhicules pour les besoins de l'ANPT réparti en deux (02) lots distincts :
  - Lot No 01: Acquisition de dix (10) véhicules touristiques neufs.
  - \* Lot N° 02 : Acquisition de deux (02) véhicules fourgon de transport de personnes neufs.
- Vu l'ordre de service N°01 de commencement les prestations notifié à la SARL CIMA Matériels Automobiles le 15 Octobre 2018.

- Vu le procès-verbal de la réception provisoire du 10 décembre 2018 relatif au lot n° 01 « Acquisition de dix (10) véhicules touristiques neufs ».

- Vu la correspondance du 15 Novembre 2018 sous référence nº 1176/DG/ANPT/2018, relative à l'expiration des délais de livraison des véhicules du lot nº 02 « Acquisition de deux (02) véhicules fourgon de transport de personnes neufs - HYUNDAI H1 2.5 CRDI Diesel ».

- Vu la première lettre de rappel du 14 janvier 2019 sous référence n° 62/DG/ANPT/2019, notifiée le

- Vu la deuxième lettre de rappel du 22 mai 2019 sous référence nº 409/DG/ANPT/2019, notifiée le

- Vu la réponse du cocontractant du 23 mai 2019 sous référence n° 00032/DG/DVFL/2019.

- Vu la mise en demeure n° 01 datée le 12 juin 2019, notifiée à l'entreprise avec accusé de réception le 13 juin 2019 et publiée dans les quotidiens nationaux le soir d'Algérie et Ennahar El Djadid le 18 juin 2019.

- Vu le non-respect des engagements contractuels accusé par la SARL CIMA Matériels Automobiles relative à la livraison de deux (02) véhicules fourgon de transport de personnes neufs - HYUNDAI H1 2.5 CRDI Diesel objet du lot n° 02 du marché.

- Vu la non livraison des de deux (02) véhicules fourgon de transport de personnes neufs - HYUNDAI H1 2.5 CRDI Diesel objet du lot n° 02 du marché à ce jour.

La SARL CIMA Matériels Automobiles est mise en demeure pour livrer les deux (02) véhicules fourgon de transport de personnes neufs - HYUNDAI H1 2.5 CRDI Diesel objet du lot n°2 du marché. conformément aux dispositions contractuelles.

Et ce dans un délai de cinq 05 jours à compter de la réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi, le service contractant procédera à l'application de la réglementation prévue dans ce cas.<sup>1</sup>

Anep nº 191 6101 701 - Le Soir d'Algérie du 27/06/2010